



# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/10/2011 (19H00)**

## **Présents :**

- M. Claude ANCELME, Maire,
- Mmes Françoise CAPPELLE, Françoise BUSQUET, Ghislaine JACQUET, Nathalie CAMBIER-JONVAL et MM. Jean-Pierre BOSCHAT Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Maires-Adjoints,
- Mmes Geneviève COSSON, Solange MARTINEZ, Christine FORÊT, Marie-Hélène MOREAU, Christine NOIRET-RICHET Conseillères Municipales,
- MM. André BERTHE, André POULAIN, Jean-Jacques COZETTE, Patrice SCHNEIDER, Yann DUGARD, Fabien LALLEMAND Conseillers Municipaux,
- Chantal PETITJEAN, Maire-Déléguée de Blaise.

## **Pouvoirs :**

- Ghislaine GATÉ à Claude ANCELME
- Dominique SCHEUER à Lydie GRÜN
- Anne-Marie DEGUILHEM à Solange MARTINEZ
- Christine FORÊT à André BERTHE
- Yann DUGARD à Marie-Hélène MOREAU
- Véronique DELEHAIE à Christine NOIRET-RICHET

## **Absents :**

- Élisabeth DURTETTE, Jean-Claude GILBERT

## **Assistaient également :**

- Mme Catherine LEMOINE, Directrice Générale des Services,
- Mlle Kelly DUPONT, secrétariat

## **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Le Maire propose la désignation de Lydie GRÜN

*Vote : accord unanime*

## INFORMATIONS DU MAIRE

### Décisions municipales

Depuis le dernier Conseil Municipal du 28 septembre 2011, Monsieur le Maire a pris 2 décisions municipales :

- la 2011/23 concernant la location du gîte communal – Il s'agit ici de procéder au remboursement de 50% de la location du gîte à M. JOLIVEAU et Mlle COLIN. En effet, à la suite de leur séjour dans le gîte, ces personnes ont fait état d'une réclamation quant à la propreté de ce dernier. Le montant de ce remboursement est de 106,50 €
- la 2011/24 concernant un remboursement de sinistre du 1<sup>er</sup> novembre 2010 – Il s'agit de dégâts occasionnés sur les bornes en fonte délimitant le parvis de l'église, le 1<sup>er</sup> novembre 2010, par le véhicule de Monsieur Teddy GRAZIANI, d'un montant de 649,11 €

### Informations

Le Maire présente ses vœux de bonheur à Amandine GIOLAND (employée de la ville) et à son compagnon Yannick à l'occasion de la naissance de Chloé le 29 septembre dernier.

La commission des travaux qui était prévue le 12 octobre prochain à 18 H 00 est annulée. Le service urbanisme vous communiquera la prochaine date dès que celle-ci aura été fixée.

Aucun retour auprès du secrétariat du Maire concernant les propositions de nom pour la ZAC de Vouziers, projet de la 2C2A. Pour information, la 2C2A envisage de lui attribuer le nom de « Porte d'Argonne ».

### Prochains rendez-vous :

- **Le 13 octobre 2011 à 19 H 30** au Chesne aura le Conseil de Communauté.
- **Le 15 octobre à 10 H 30** aura lieu en Mairie la traditionnelle réception des animateurs ACM (Accueil Collectif de Mineurs) où un bilan sera présenté.
- **Le 22 octobre** : Le Maire rappelle que le SIVU-CFTSA organise un voyage en autorail Caravelle « Découverte de la Vallée de la Meuse et dégustation de produits régionaux ». Il précise que les élus ont été destinataires de cette invitation dans leur casier. Les inscriptions sont à retourner avant le 18 octobre.

Et il confirme que ce même jour à **16 H 00** aura lieu la remise de la plaque « Patrimoine du XXème siècle » à l'hôtel de ville. Les invitations ont d'ailleurs été déposées aujourd'hui dans les casiers.

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Le Maire propose d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux Conseillers le 5 octobre 2011 avec 1 ajout :

- Dérogation scolaires

Le Maire soumet au vote ce projet d'ordre du jour ainsi modifié.

*Vote : accord unanime*

## **ORDRE DU JOUR**

### ***Adoption du compte-rendu du 5 juillet 2011***

Le Maire indique que ce compte-rendu a été remis sur table aux élus le 28 septembre dernier.

Il précise qu'il n'y a pas eu de remarque et demande s'il y en a. Comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote afin d'adopter le compte-rendu du 5 juillet 2011.

*Vote : unanime*

*D'autre part, le Maire indique que le compte-rendu du conseil municipal de la dernière séance du 28 septembre a été remis sur table et que son adoption sera soumise au vote lors du prochain conseil.*

### ***Affaires d'urbanisme – Marchés publics***

#### **I - Mise en location avec option de vente du 2 rue de l'Aisne (ex CAT) – projet de gîte pour enfants (annexe 1)**

Le Maire rappelle que ce point a été vu lors du dernier conseil municipal du 28 septembre et qu'un vote unanime avait été adopté. Il s'agit ici d'accepter la modification de démarrage du bail et de le passer du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 1<sup>er</sup> novembre 2011, les autres conditions restent inchangées.

Comme il n'y a pas de remarque, le Maire propose de passer au vote afin d'approuver :

- concernant la mise en location :

- la signature d'un bail dérogatoire d'une durée ferme maximale de 24 mois commençant à courir le 1<sup>er</sup> novembre 2011 et se terminant le 31 octobre 2013 (ce bail finira donc de plein droit à l'expiration du terme fixé sans que le bailleur ait à signifier congé au locataire) ;

- le versement d'un loyer mensuel de 1000 € payable au 1<sup>er</sup> de chaque mois, la totalité des loyers versés viendra en déduction du prix d'acquisition ;

- la destination des locaux telle qu'elle a été présentée dans le projet des locataires ;

- concernant le compromis de vente :

- la signature du compromis de vente de la parcelle cadastrée AE n° 163 d'une surface de 9121 m<sup>2</sup>, classée en zone UCti et UC du Plan Local d'Urbanisme ; le prix de la vente fixé à 160 000 €, avec déduction des loyers versés pendant la durée du bail précaire.

*Vote : unanime*

## **II - Attribution de marchés dans le cadre des travaux de priorité 1 du programme pluriannuel d'assainissement**

**a. Travaux de priorité 1 :**      **Lot 1 : station d'épuration – bassin de stockage**  
**Lot 2 : canalisations**  
(annexe 2)

Le Maire présente la fiche de travail qui a été précédemment transmise aux élus dans laquelle il est fait état de l'historique des diverses démarches mises en œuvre pour définir l'attribution des lots.

Marie-Hélène MOREAU souligne le surcoût de 1,5 millions d'euros lié au problème d'inondabilité.

Comme il n'y a pas d'autre intervention, le Maire propose de passer au vote afin :

- d'approuver l'attribution de chaque lot comme suit :

- . **Lot 1 : STEP – BASSIN DE STOCKAGE : GROUPEMENT MSE EST (Nancy 54) – PERRIER (Rethel 08) – URBA-IN** pour un montant de 3 330 000 €HT soit 3 982 680 €TTC.
- . **Lot 2 : CANALISATIONS : SADE –STP VENCE (Champigneul/Vence 08)** pour un montant de 493 000 €HT soit 589 628 €TTC ;

- d'autoriser M. le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels en vue de l'octroi de subventions notamment auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil Général.

*Vote : 24 voix POUR et 1 voix CONTRE (Frédéric COURVOISIER-CLÉMENT).*

### **b. Contrôles finaux pour les travaux de priorité 1** (annexe 3)

Le Maire présente les éléments qui se trouvent dans la fiche de travail adressée aux Conseillers avec leur convocation à ce même conseil. Le Maire précise qu'une seule entreprise a répondu à ce marché à procédure adaptée.

Il demande s'il y a des remarques ; comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote afin :

- d'approuver l'attribution du marché à :

L'entreprise SATER, Agence d'ARRAS (62), pour un montant de 20 864,64 € HT soit 24 954,10 € TTC ;

- d'autoriser M. le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels en vue de l'octroi de subventions notamment auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du Conseil Général.

*Vote : 24 voix POUR et 1 voix CONTRE (Frédéric COURVOISIER-CLÉMENT).*

### **c. Contrôle technique pour les travaux de priorité 1** (annexe 4)

Le Maire donne lecture de la fiche adressée aux élus. Cette fois, concernant ce marché, 5 offres ont été réceptionnées :

- SOCOTEC
- DEKRA
- VERITAS
- APAVE
- QUALI CONSULT

Le Maire demande s'il y a des questions. Comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution du marché à :

L'entreprise QUALI CONSULT à REIMS (51) pour un montant de 13 500 € HT soit 16 146 € TTC.

*Vote : 24 voix POUR et 1 voix CONTRE (Frédéric COURVOISIER-CLÉMENT).*

**d. Avenant au marché d'Assistant Maitrise d'Ouvrage– dossier assainissement**  
(annexes 5 et 6)

Le Maire rappelle les différents éléments précisés dans la fiche de travail.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la signature d'un avenant avec le Cabinet G2C en ce qui concerne sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de priorité 1 du programme pluriannuel d'assainissement de la ville de Vouziers pour un montant de 12 050 €HT soit 14 411,8 TTC portant ainsi la mission globale à 91 850 €HT soit 109 852, 60 €TTC ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels en vue de l'octroi de subventions notamment auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du Conseil Général.

*Vote : 24 voix POUR et 1 voix CONTRE (Frédéric COURVOISIER-CLÉMENT).*

**e. Avenant au marché du Maître d'œuvre – dossier assainissement** (annexe 7)

Le Maire donne lecture de la fiche qui a été adressée aux élus. Il indique par ailleurs qu'une fiche complémentaire concernant ce point se trouve sur la table des élus.

Il demande s'il y a des remarques.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la signature d'un avenant avec le Cabinet Saunier & Associés en ce qui concerne sa mission de maîtrise relative aux travaux de priorité 1 du programme pluriannuel d'assainissement de la ville de Vouziers pour un montant de 34 214,27 €HT soit 40 920,26 €TTC portant ainsi la mission globale à 131 969,32 €HT soit 157 835,30 € TTC ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels en vue de l'octroi de subventions notamment auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du Conseil Général.

*Vote : 24 voix POUR et 1 voix CONTRE (Frédéric COURVOISIER-CLÉMENT).*

### **III – Dérogations scolaires**

Lors du dernier conseil municipal, les demandes de dérogations scolaires ont été adoptées à l'unanimité. Cependant, l'une d'entre elle concernait la commune de Quatre-Champs. En effet, l'enfant Manon GUIBERT est scolarisée à Quatre-Champs et non à Ballay comme il l'avait été indiqué lors du conseil du 28 septembre.

Les autres dérogations restent inchangées. Pour rappel, il s'agit des enfants Chloé et Mathis MULLER et Louna LEFEVRE.

Comme il n'y a pas de remarque, le Maire propose de passer au vote afin :

- d'approuver l'annulation et le remplacement de la délibération 2011/55 ;
- d'accepter que Chloé et Mathis MULLER et Louna LEFEVRE soient scolarisés à l'école primaire de Ballay et Manon GUIBERT à l'école de Quatre-Champs pour l'année scolaire 2011-2012 et de donner cette autorisation de dérogation pour cette seule année scolaire ;
- d'autoriser le Maire à signer les conventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

La Secrétaire de Séance

Lydie GRÜN

#### **Annexes (déjà diffusées) :**

- annexe 1 : Mise en location avec option de vente du 2 rue de l'Aisne (ex CAT) – projet de gîte pour enfants
- annexe 2 : Travaux de priorité 1 : Lot 1 : station d'épuration – bassin de stockage  
Lot 2 : canalisations
- annexe 3 : Contrôles finaux pour les travaux de priorité 1
- annexe 4 : Contrôle technique pour les travaux de priorité 1
- annexes 5 et 6 : Avenant au marché d'Assistant Maîtrise d'Ouvrage – dossier assainissement
- annexe 7 : Avenant au marché du Maître d'œuvre – dossier assainissement

## Conseil Municipal du 11 octobre 2011

**OBJET** : Mise en location sise 2 rue de l'Aisne

*Modification de la date de démarrage du bail – Retardé du 1<sup>er</sup> Octobre 2011 au 1<sup>er</sup> Novembre 2011*

Le dossier de location-vente de l'ex-CAT dont l'adresse est 2 rue de l'Aisne vous a été présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2011 et pour lequel un vote unanime a été adopté. Pour mémoire il s'agit d'une location à M. et Mme SANCHEZ Manuel dans le but de créer un gîte pour enfants. Il convient de modifier la date de démarrage du bail qui commencera au 1<sup>er</sup> novembre 2011. Les autres conditions restent inchangées.



Conseil Municipal du 11 octobre 2011.

**ATTRIBUTION DES LOTS DE TRAVAUX DU MAPA RELATIF A LA RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION ET A LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE STOCKAGE.**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau programme d'assainissement et notamment la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Le 22 juin a été lancé le marché à procédure adaptée pour l'attribution de 2 lots :

- **Lot 1** : Construction de la STEP et du Bassin de Stockage
- **Lot 2** : Canalisations

La date limite d'envoi des offres, préalablement arrêtée au 29 juillet 2011 a été reportée au 2 septembre 2011 à 12 h en raison de la complexité du dossier. Date à laquelle, il a été enregistré 4 offres pour le lot 1 et 4 offres pour le lot 2. La commission d'ouverture des plis, dans le cadre d'une aide à la décision, s'est réunie pour l'ouverture des plis le 02 septembre après midi. Le Cabinet Saunier et associés, en tant que maître d'œuvre a eu alors la charge de procéder à l'analyse des offres. Le rapport d'analyse définitif a été présenté à la Commission, réunie dans le cadre de l'aide à la décision le 04 octobre 2011.

**Il est proposé au Conseil Municipal**

**- D'approuver l'attribution de chaque lot comme suit :**

- **Lot 1 : STEP – BASSIN DE STOCKAGE : GROUPEMENT MSE EST (Nancy 54) – PERRIER (Rethel 08) – URBA-IN pour un montant de 3 330 000 €HT soit 3 982 680 €TTC**
- **Lot 2 : CANALISATIONS : SADE –STP VENCE ( Champigneul/Vence 08) pour un montant de 493 000 €HT soit 589 628 €TTC**
- 

**- D'autoriser M. le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels en vue de l'octroi de subventions notamment auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du Conseil Général.**

Conseil Municipal du 11 octobre 2011.

**ATTRIBUTION DU MAPA RELATIF AUX CONTROLES FINAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT.**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau programme d'assainissement et notamment la construction d'une nouvelle station d'épuration.

L'article 25 de l'arrêté du 22 décembre 1994 du Ministre de l'environnement prévoit expressément lors de la construction d'ouvrages publics ou de bâtiments publics la réalisation de contrôles finaux afin de vérifier la qualité de l'exécution des travaux. Ces contrôles visent à fournir des éléments d'aide à la décision sur l'acceptation ou le refus de réception des travaux réalisés.

Dans le cadre des travaux de priorité 1 du programme pluriannuel d'assainissement de la Ville de Vouziers, le marché comporte les contrôles extérieurs (compactage, étanchéité, visuel et télévisuel) des réseaux d'assainissement qui seront réalisés. Les travaux seront réalisés sous Charte Qualité Aisne-Ardenne-Oise

Le 22 juin a été lancé un marché à procédure adaptée.

La date limite d'envoi des offres, préalablement arrêtée au 29 juillet 2011 a été reportée au 2 septembre 2011 à 12 h en raison de la complexité du dossier. Date à laquelle, il a été enregistré 1 seule offre. La commission d'ouverture des plis, dans le cadre d'une aide à la décision, s'est réunie pour l'ouverture des plis le 02 septembre après midi. Le Cabinet Saunier et associés, en tant que maître d'œuvre a eu alors la charge de procéder à l'analyse de l'offre.

En dépit du fait qu'une seule offre ait été enregistrée, la consultation n'a pas été déclarée infructueuse dans la mesure où celle-ci correspondait aux critères attendus

Le rapport d'analyse définitif a été présenté à la Commission Ouverture des Plis, réunie dans le cadre de l'aide à la décision le 04 octobre 2011.

- 1 Offre : Entreprise SATER

Les membres de la Commission eu égard à la réputation de l'entreprise SATER propose à l'unanimité de retenir cette offre

**Il est proposé au Conseil Municipal**

**- D'approuver l'attribution du marché à :**

L'entreprise SATER : Agence d'ARRAS (62) : pour un montant de 20 864,64 €HT soit 24 954,10 €TTC

**- D'autoriser M. le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels en vue de l'octroi de subventions notamment auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du Conseil Général.**

Conseil Municipal du 11 octobre 2011.

ATTRIBUTION DE LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PRIORITE 1 DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DE VOUZIERS.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau programme d'assainissement et notamment la construction d'une nouvelle station d'épuration.

La loi n°78-12 du 4 janvier 1978 visant à améliorer la qualité des constructions, leur solidité ainsi que la sécurité des personnes prévoit expressément l'attribution de la mission de contrôle technique à des bureaux d'études spécialisés lors de la construction, de la rénovation d'ouvrages publics.

Une consultation a donc été lancée le 27 juin 2010. La date limite d'envoi des offres, préalablement arrêtée au 29 juillet 2011 a été reportée au 2 septembre 2011 à 12 h en raison de la complexité du dossier. Date à laquelle, il a été enregistré 5 offres. La commission d'ouverture des plis, dans le cadre d'une aide à la décision, s'est réunie pour l'ouverture des plis le 02 septembre après midi. Le Cabinet Saunier et associés, en tant que maître d'œuvre a eu alors la charge de procéder à l'analyse des offres. Le rapport d'analyse définitif a été présenté à la Commission d'Ouverture des plis, réunie dans le cadre de l'aide à la décision le 04 octobre 2011.

5 offres ont été reçues :

- SOCOTEC
- DEKRA
- VERITAS
- APAVE
- QUALI CONSULT

A la lecture de ce rapport, les membres de la commission ont à l'unanimité souhaité retenir l'offre de QUALI CONSULT

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution du marché à l'entreprise :**

à l'entreprise QUALI CONSULT à REIMS ( 51 ) pour un montant de 13 500 €HT soit 16 146 €TTC

Conseil Municipal du 11 octobre 2011.

**AVENANT AU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE VOUZIERS.**

Pour rappel, le Conseil Municipal par délibération en date du 16 septembre 2008 avait adopté suite au diagnostic global d'assainissement la répartition des travaux en 4 phases selon leur priorité ainsi que le recours à un assistant à la maîtrise d'ouvrage eu égard à la complexité du dossier.

Après consultation en novembre 2008, l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au Cabinet G2C pour un montant de 79 800 euros HT soit 95 440 €TTC.

Le projet initial de réhabilitation de la station d'épuration a été abandonné par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2011, le Conseil Municipal ayant alors approuvé le nouveau programme d'assainissement des travaux de priorité 1 pour un montant de 4 207 201 €HT.

De fait la mission du cabinet G2C a été modifiée et occasionne la rédaction d'un avenant au marché portant la mission de maîtrise d'ouvrage à un montant soit 91 850 € HT soit 109 852,60 €

Le montant portant sur les tranches conditionnelles 1 et 2 ne s'en trouve pas modifié.

**Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant et de charger le Maire de faire le nécessaire.**

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

COPIE

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

MAIRIE DE VOUZIERS représentée par Monsieur Claude ANCELME Maire  
Place CARNOT  
BP20  
08400 VOUZIERS

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

G2C ENVIRONNEMENT  
Parc d'Activités – Point rencontre  
2 avenue Madeleine Bonnaud  
13 770 VENELLES

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Réalisation d'un programme pluriannuel d'assainissement - Conduite d'opérations

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 03/03/2009

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : le délai d'exécution s'étend jusqu'à la réception des ouvrages (article D5 de l'Acte d'engagement)

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 15 640,8 €
- Montant HT : 79 800 €
- Montant TTC : 95 440,80 €

**D - Objet de l'avenant.**

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Modification du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage : découpage des consultations et des missions par rapport au contenu initial

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

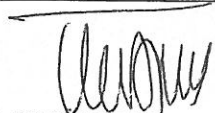
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : ... 19,6 % soit 2 361,80 €
- Montant HT : 12 050,00 €
- Montant TTC : 14 411,80 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 15,1 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 19,6 % soit 18 002,60
- Montant HT : 91 850,00
- Montant TTC : 109 852,60

### E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MASURE Thierry Directeur d'Agence Artois Picardie	St Laurent Blangy Le 13 octobre 2011	 <b>G2C environnement</b> Zone d'activité des Chemins Croisés - rue René Cassin 67200 SAINT LAURENT BLANGY Tél : +33 (0)3 21 16 85 16 - Fax : +33 (0)3 21 71 14 28 SAS G2C Ingénierie - SIREN 453 686 966 Capital 781 205 € - TVA n°FR 443685966

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Conseil Municipal du 11 octobre 2011.

**AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE VOUZIERS.**

Pour rappel, le Conseil Municipal par délibération en date du 16 septembre 2008 avait adopté suite au diagnostic global d'assainissement la répartition des travaux en 4 phases selon leur priorité ainsi que le recours à un assistant à la maîtrise d'ouvrage eu égard à la complexité du dossier.

Après consultation courant mai 2010, la maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet Saunier et Associés en août 2010 portant sur la réhabilitation de la STEP, la création de canalisation de refoulement, d'un bassin d'orage et d'un poste de refoulement et divers travaux de renforcement et de réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales existants sur une enveloppe prévisionnelle HT affectée aux travaux de 3 100 000 €HT dont la tranche ferme 2 240 000 euros HT ( qui comprend la réhabilitation de la STEP).

Le marché a été attribué à Saunier et Associés sur la base de ce prévisionnel pour un montant de 97 811,78 €HT soit un taux provisoire de 4,37%.

La réhabilitation de la station d'épuration ne pouvant se réaliser en raison de causes extérieures et imprévues telles que la présence d'une ligne haute tension sur le site, le dimensionnement inadapté de certains ouvrages, l'absence de garantie décennale a conduit le Conseil Municipal à revoir son programme et à opter pour la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Le projet initial de réhabilitation de la station d'épuration a donc été abandonné par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2011, le Conseil Municipal ayant alors approuvé le nouveau programme d'assainissement des travaux de priorité 1 pour un montant de 4 207 201 €HT.

De fait la mission du cabinet Saunier et associés a été modifiée sur le fond et occasionne la rédaction d'un avenant au marché.

Le montant portant sur les tranches conditionnelles 1 et 2 ainsi que sur les missions complémentaires ne s'en trouve pas modifié.

**Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de l'avenant dont le montant définitif sera communiqué en séance.**



## **Dérogation Scolaires**

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération 2011/55 prise lors du conseil du 28 septembre dernier. En effet l'enfant Manon GUIBERT est scolarisée à Quatre-Champs et non à Ballay comme il vous l'avait été proposé. Les autres dérogations restent inchangées, pour rappel il s'agit des enfants Chloé et Mathis MULLER et Louna LEFEVRE.

Je vous propose donc de modifier la délibération 2011/55 concernant M. GUIBERT Frédéric et Melle POZZI Delphine, demeurant 20 rue de l'Aisne – 08400 VOUZIERS, pour la scolarisation de leur fille Manon GUIBERT à l'école primaire de Quatre-Champs pour l'année scolaire 2011-2012.

*Vote :*